

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE ROILAYE**

---

**Séance du Mardi 08 Novembre 2022**

---

Date de convocation : 27/10/2022. Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date d'affichage : 18/11/2022 Conseillers Municipaux participant au vote : 11

L'an deux mil vingt deux

Le huit novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUIN Eric, Maire.

**PRESENTS** : Madame DUMORTIER Line, Monsieur MONTIER Guy, Maires-Adjoints  
Madame COURBRAS Sylvie, Madame COURVOISIER Magali, Monsieur DELAHAYE Thomas,  
Madame LANDRAT Sabine, Monsieur LESTRINGANT Thierry, Monsieur PROT Jean-Pierre

**REPRESENTES** : Monsieur DELAHAYE Didier par Monsieur DELAHAYE Thomas, Monsieur MORINEAU Jérémy par Monsieur LESTRINGANT Thierry

**Secrétaire de séance** : Madame COURVOISIER Magali

Madame LANDRAT Sabine n'a pas approuvé le compte-rendu du dernier conseil.

---

**01 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Afin de prendre en charge le paiement de la facture de la Société JVS, il convient de faire la décision modificative suivante :

❖ Dépenses de Fonctionnement	Chapitre 20	Article 2051	+ 906,00 €
❖ Dépenses de Fonctionnement	Chapitre 21	Article 2116	- 906,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires correspondants.

**02 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Une erreur d'imputation budgétaire a été faite sur le budget communal, il convient de faire la décision modificative suivante :

❖ Dépenses de Fonctionnement	Chapitre 014	Article 739113	- 14 402,00 €
❖ Dépenses de Fonctionnement	Chapitre 014	Article 739211	+ 14 402,00 €

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires correspondants.

### **03 – APUREMENT DU COMPTE 453**

Vu la présence d'un solde créditeur à la balance comptable de la collectivité pour un montant de 33,91 € ;

Vu la présence de ce solde créditeur au compte 453 depuis la balance d'entrée de 1997 de notre collectivité et l'impossibilité de reconstituer les écritures de dissolution effectuée avant cette date ;

Vu que ce compte sert de compte de liaison avec le budget annexe de la Caisse des écoles. Ce budget annexe n'existe plus depuis sa dissolution en 1997 ;

Vu la mise en œuvre de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP) en date du 18 octobre 2012 sur la régularisation des erreurs comptables sur exercices antérieurs dans l'instruction M14 ;

Vu qu'une erreur sur exercice antérieur est corrigée de manière rétrospective et ne peut donc pas figurer dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découvert. La rectification doit être neutre sur le résultat de l'exercice.

A la demande du comptable public et pour régulariser ce compte 453, compte de liaison du budget « caisse des écoles » qui ne doit plus figurer dans la balance comptable de notre collectivité depuis la dissolution du budget annexe « caisse des écoles ».

Il est proposé d'autoriser le comptable à comptabiliser une opération non budgétaire par le compte 1068 sur l'exercice 2022 :

❖ Débit	Compte 453	}	pour un montant de 33,91 €
❖ Crédit	Compte 1068		

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le comptable public à comptabiliser l'opération non budgétaire par le compte 1068.

### **04 – FESTIVITES DE FIN D'ANNEE**

Pour information, le C.C.A.S. a pris les deux décisions suivantes :

#### **Colis de Noël et dons**

Pour les personnes de 70 ans et plus, ayant leur résidence principale dans la commune, un colis (par personne), sera offert ainsi que la somme de 100 € (par foyer), qui seront versés sur leur compte bancaire. Un courrier sera envoyé à chaque bénéficiaire afin de demander un RIB. Angélique et Laurence bénéficieront également du colis.

Après étude et comparaison des différentes brochures, le choix s'est porté sur Monsieur Cédric MEUNIER pour un colis d'une valeur d'environ 30 €TTC.

La commande et la distribution se feront par les membres du CCAS.  
Le coût de ces gratifications sera imputé au budget du CCAS 2022.

## **Repas des aînés**

Le repas des aînés (âgés de 60 ans et plus) aura lieu le dimanche 15 janvier 2023 au domaine des Thermes à Pierrefonds.

Tous les conseillers municipaux et leur conjoint ainsi qu'Angélique et Laurence sont conviés également à ce repas.

Le coût du repas sera imputé au budget du CCAS 2023 pour un montant d'environ 50 € par personne (repas, boisson et animation compris).

## **Sortie cinéma pour les enfants de la commune**

La municipalité offrira aux enfants de la commune (de 5 à 16 ans), une séance de cinéma au Majestic à JAUX, le mercredi 28 décembre 2022, après-midi. Un goûter sera offert après la séance au restaurant FLUNCH de Venette.

Le coût de cet après-midi ainsi que le transport en bus, seront pris en charge par le budget communal.

## **05 – INFORMATIONS**

### ➤ Loi Taxe Aménagement

- Selon la loi, la commune devra reverser totalement ou partiellement sa taxe d'aménagement à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise. Le reversement sera voté lors du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Un conseil devra être fait après cette date pour accepter par délibération le reversement total ou partielle de la taxe à la Communauté de Communes.

### ➤ Référé Affaire Messieurs Thomson et Alquisi

- L'arrêté de catastrophe naturelle a été accordé suite à la demande de Messieurs Thomson et Alquisi. Un architecte expert a été nommé suite au référé, un état des lieux de la bâtisse ainsi que des réseaux d'eaux usées et pluviales devra être fait.

*Mme Landrat* : L'assureur ne veut pas payer car l'arrêté de catastrophe naturelle a été fait 2 ans après ?

*Mr Beguin* : Non, il y a eu un paiement pour ce qui était assuré. Pour les dommages plus important, l'assurance ne les prend pas en charge.

*Mr Delahaye* : Les experts ont-ils mis en cause la commune ?

*Mr Beguin* : L'assurance et la commune sont impliqués dans le référé. Il y a une recherche pour trouver la cause et la responsabilité des dommages, mais à ce jour la commune n'est pas mise en cause.

L'architecte expert a été nommé, un premier constat a eu lieu avec l'avocat de l'assurance, le maire et l'avocat de la commune, Messieurs Thomson et Alquisi et leur avocat.

L'expert a noté tous les dégâts, ce qui l'inquiète c'est la partie du pignon à droite de la bâtisse quand on rentre.

*Mme Landrat* : ne comprends pas pourquoi l'assurance ne veut pas payer.

*Mr Beguin* : L'assurance a déjà versé une somme environ 10 000 € et 6 000 €. L'assurance a dédommagé les propriétaires sur les biens assurés.

*Mme Dumortier* : Les fissures ont-elles bien été faites lors de l'inondation de 2020 ?

*Mr Beguin* : L'expert a fait la part des choses. Des fissures plus anciennes ont été vues (l'ancien propriétaire avait posé des témoins) ainsi que des fissures plus récentes colmatées et des fissures récentes.

➤ Eclairage public

- A partir du 15 Janvier 2023, les horaires de l'éclairage public seront les suivants :
  - Eclairage à 06h30 le matin et à 22h00 le soir (période hivernale)
  - Eclairage à 06h30 le matin et à 23h00 le soir (période estivale).

*Mme Landrat* : Met-on les décorations de Noël ?

*Mr Beguin* : Oui

*Mme Landrat* : Quelle est le coût de l'éclairage public sur un an ?

*Mr Beguin* : Il sera ajouté au compte rendu du conseil

Le coût de l'éclairage public s'élève pour l'année 2021 à 3 389,39 €.

➤ Rappel au public

- C'est le 5<sup>ème</sup> conseil municipal de l'année. Nous nous excusons pour le retard de l'envoi du compte-rendu.

➤ Panneau 9 Tonnes

- Un panneau Interdiction 9 Tonnes a été mis sur la rue de la Pierrette jusqu'à Martimont

*Mr Montier* : Des dérogations devront être faites pour que je puisse passer.

Mais sur la route allant de la route de Chelles – Pierrefonds à Saint Etienne Roilaye, un arrêté a-t-il été fait ?

*Mr Beguin* : Non un panneau a été mis mais il n'y a jamais eu d'arrêté pris.

➤ Panneau STOP

- L'entreprise que nous avons contactée en Juin n'a jamais répondu à nos relances. J'ai contacté l'entreprise Signaux Giroux qui va faire un devis pour mettre en conformité, par rapport aux décisions.

Au niveau du virage des Vignes Madame, il a proposé deux panneaux rectangulaires bleu et blanc réfléchissants dans les deux sens ainsi qu'une zone 30 dans le secteur rue des Vignes Madame, rue de la Pierrette et rue de la Briquetterie.

*Mme Landrat* : Un véhicule a perdu le contrôle est a défoncé le mur situé en face du virage des Vignes Madame. La commune va-t-elle réparée ces dégradations ?

*Mr Montier* : Les panneaux vont être posés quand ?

*Mr Beguin* : Après validation du devis, il faut compter entre 15 jours et 3 semaines et l'arrêté sera pris dès la pose des panneaux.

## 06 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Déchets

- Plusieurs personnes se sont plaintes que les déchets verts de la rue du Bois et du Fertin ne soient pas correctement ramassés. L'information sera remontée à la CCLO. Merci de contacter Mr Beguin ou Mr Dupont à la CCLO lorsque le constat est fait que le ramassage n'est pas correctement fait.

➤ Chêne Rue du Fertin

- Les administrés de la rue du Fertin n'ont pas été informés que celle-ci allait être bloquée à cause de la coupe du chêne.

*Mme Landrat* : Qui a décidé de couper le chêne et de donner le bois à Mme Lemarchand ?

*Mr Beguin* : L'entreprise BS Paysage a informé que l'élagage risquait de déséquilibrer le chêne et de le faire tomber.

*Mr Montier* : Le poids du chêne l'aurait fait tomber côté rue et cassé le pignon de la maison d'en face ainsi que les clôtures. Le coût de l'abattage est revenu à 3 363,84 €TTC.

*Mr Beguin* : Le Maire et les Adjointes ont décidé que Mme Lemarchand s'arrange avec la personne de son choix pour retirer le bois. Pour la gêne des administrés, je pensais que l'entreprise laisserait le passage aux voitures. L'arrêté indique bien le passage d'une voie sur deux.

*Mme Landrat* : Il aurait été bien de prévenir les conseillers par mail.

*Mr Beguin* : Un mail a été envoyé à tous les conseillers pour leur demander de trouver une idée de sortie à l'automne, j'attends toujours les réponses. Une seule m'a répondu.

➤ Stationnement Rue du Fertin

- Entre l'intersection Rue du Fertin jusqu'au virage de la maison de Mr Siry, des bandes jaunes interdiction de stationner sont envisagées.

➤ Travaux voiries

- Le budget de la CCLO pour les voiries est de 500 000 € (300 000 € pour l'entretien voirie et 200 000 € pour les routes communautaires)

Mr le Maire va prendre rendez-vous avec Mr Arsac. Avant de faire réparer les affaissements sur la route, on attend la conclusion d'Hydra.

*Mme Landrat* : Qui est responsable ?

*Mr Beguin* : La SAUR pour les canalisations d'eau et la commune pour le pluvial. De nombreuses relances ont été faites, restées sans réponses pour les réparations.

Les travaux effectués de voirie ont été faits par la CCLO, rue du Trou à Loups (rustines faites), rue du Mont Berny (enrobé sur toute la rue) et rue des Vignes Madame (bandes)

*Mr Delahaye* : Suite à la mise en place de l'antenne à Genancourt, la voirie devant la maison anciennement « Mr Miel » est défoncée. C'était un chemin en gravillon mais pas en enrobé.

*Mr Beguin* : Voir avec la CCLO pour faire un aménagement de 5 ou 6 mètres.

➤ Sécurité Rue de la Briquetterie

- Serait-il possible de faire un passage piéton ?

*Mme Landrat* : Beaucoup de gros véhicules empruntent la route et il faudrait sécuriser le passage Rue de la Briquetterie à la rue des Vignes Madame et rue du Trou à Loups.

*Mme Dumortier* : Il faudrait mettre un passage piéton de l'autre côté du virage

*Mr Lestringant* : Il serait bien de matérialiser un passage piéton

*Mme Landrat* : Les gens ont peur, les véhicules roulent sur la gauche. Quelle solution ?

*Mme Dumortier* : Quelle solution ?

➤ Bouche d'égout

- *Mme Landrat* : La bouche d'égout en face de la maison de Mme Rozier fait du bruit. Est-ce qu'un état des lieux des avaloirs a été fait ?

*Mr Beguin* : L'état des lieux s'est fait en plusieurs fois, merci de me le dire pour que je prévienne l'entreprise de revenir les renforcer

*Mme Landrat* : Y a-t'il un transformateur à Saint-Etienne-Roilaye ?

*Mr Beguin* : Enedis pose une armoire de raccordement.

➤ Courrier reçu

- Interrogation sur le bruit à Saint-Etienne-Roilaye

*Mr Le Moël* : souhaiterait parler du bruit des bâtiments de l'EARL BEGUIN

*Mr Beguin* : c'est privé pas de lien avec la mairie. Prise de rendez-vous avec vous.

- Mur abimé

*Mr Landrat* a envoyé un courrier pour son mur abimé à cause de la route en mauvaise état

*Mr Beguin* : bien reçu le courrier concernant votre demande. Prise de rendez-vous avec vous et mes 2 adjoints afin de venir voir le mur.

*Mr Montier* : Il faudrait faire quelque chose sur le macadam de Mr Meunier

*Mr Beguin* : Le problème a déjà été vu avec Mr Didier Arzac et l'entreprise Colas.

*Mme Landrat* : Il serait bien de faire une réunion Voirie et refaire le tour du village.

- Poids lourds

*Mme Dumortier* : des réponses ont été faites par mail, la signalisation est refaite cela devrait régler le problème.

Pour ce qui est du mail de Mr Thomson et Mr Alquisi, indiquant qu'il y a des camions de plus de 9 tonnes qui passent et qu'ils n'ont pas de visibilité. La signalisation est faite sur l'interdiction des camions de plus de 9 tonnes toutefois il n'y a pas de visibilité au STOP dû aux thuyas volumineux de leur propriété. Des courriers leur ont été adressés à plusieurs reprises afin qu'ils élaguent leurs thuyas pour que le bus ne soit plus gêné lors de son passage, rien n'est fait à ce jour.

➤ Méthaniseur

- Passage de camions

*Mme Landrat* : un problème se pose concernant le passage de camions pour le méthaniseur. A l'époque, les gens ont été rassurés par le plan de route (2 à 3 camions par jour). Les plans de route ne sont pas respectés.

*Mme Dumortier* : je ne sais pas le nombre de camions passant devant chez moi. Mais pourquoi ne pas appeler le directeur Mr Beguin Stanislas ou Mr Carbonnaux (Président). Est-ce que quelqu'un les a contactés ? Ils sont mieux à même de vous renseigner sur le méthaniseur.

*Mme Courbras* : Quelles solutions ? les départementales vont devenir des nationales ?

*Mme Landrat* : des camions citernes passaient rue de la Pierrette.

La séance est levée à 20h49

Ont signé au registre les membres présents.